

## ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES DANS L'ÉTABLISSEMENT

## ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Un évènement nécessitant l'organisation de soins, se produit **DANS L'ÉTABLISSEMENT** :

- 1 • Si cet évènement est une situation d'urgence :
  - ↳ mettre immédiatement en œuvre le protocole d'urgence
- Si cet évènement est une situation non urgente (avec besoin de prise en charge ou pas) :
  - ↳ se présenter à l'infirmier ou à la vie scolaire (en cas d'indisponibilité de l'infirmière) avec le blessé (ou le malade) si celui-ci peut se déplacer. Dans le cas contraire, rester près du blessé et faire appel aux secours
- 2 En cas d'intervention des secours extérieurs à l'établissement :
  - ↳ • prévenir la gestionnaire et l'accueil
  - faire ouvrir le portail pompier (un agent ou la gestionnaire)
  - orienter les secours vers le lieu concerné (un agent ou la gestionnaire)
  - prévenir le chef d'établissement ou le directeur de l'école
  - ↳ Mettre en place un périmètre de sécurité (le service de vie scolaire ou les adultes situés à proximité du lieu de l'évènement)
  - ↳ Appeler les familles (service de vie scolaire ou l'école)
  - ↳ Préparer la fiche la fiche infirmerie pour les secours (service de vie scolaire)  
Les PAI (Projet d'accueil individualisé) sont accessibles à la vie scolaire (Liste des élèves bénéficiant d'un PAI, affichée en vie scolaire)
- 3 Remplir, dans un second temps, la déclaration d'accident si nécessaire

Un évènement nécessitant l'organisation de soins, se produit **AU GYMNASSE** :

- 1 • Si cet évènement est une situation d'urgence :
  - ↳ • mettre immédiatement en œuvre le protocole d'urgence
  - un personnel d'éducation se rendra au gymnase pour assister l'enseignant
- Si cet évènement est une situation non urgente (avec besoin de prise en charge ou pas) :
  - ↳ • mettre l'élève en sécurité
  - appeler l'établissement qui contacte la famille
  - en fin de séquence, un personnel d'éducation se déplacera au gymnase pour permettre à l'enseignant de retourner au collège avec sa classe. Ce personnel restera avec le blessé jusqu'à l'arrivée de la famille ou des secours
- 2 En cas d'intervention des secours extérieurs au gymnase :
  - ↳ • prévenir l'agent municipal présent
  - orienter les secours vers le lieu concerné (les personnes présentes)
  - prévenir le chef d'établissement
  - ↳ Mettre en place un périmètre de sécurité (les adultes situés à proximité du lieu de l'évènement)
  - ↳ Préparer la fiche infirmerie pour les secours (service de vie scolaire)  
Les PAI (Projet d'accueil individualisé) sont accessibles à la vie scolaire (Liste des élèves bénéficiant d'un PAI, affichée en vie scolaire)
- 3 Remplir, dans un second temps, la déclaration d'accident si nécessaire